



Déclaration préalable SE Unsa

CAPD du 23 mai 2023

Mesdames Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui se tient enfin la première CAPD suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

Nous déplorons toujours la loi de transformation de la fonction publique qui a réduit la compétence des CAPD aux recours individuels et aux commissions disciplinaires. Alors nous œuvrerons pour que cette instance soit localement un réel espace de travail, constructif, où le dialogue social pourra être franc et riche, dans l'intérêt de nos collègues.

Bien des choses évoluent dans notre ministère, nous aurons l'occasion d'en échanger lorsque les questions diverses seront traitées, mais ces changements ne se font pas, à notre avis, dans le sens de l'intérêt des élèves à long terme ni dans celui de nos collègues, malgré tous les efforts de communication déployés rue de Grenelle.

Le SE-Unsa, tout comme les autres organisations syndicales, s'oppose au principe du « pacte ». Cela ne résoudra en rien les problématiques récurrentes qui se posent à nous et risquera de fragiliser les collectifs de travail, de dégrader le fonctionnement des écoles et EPLE et d'aboutir à un traitement inéquitable des élèves dans le service public d'éducation.

Quitter le collectif pour l'individuel, c'est le principe général qui semble guider les décisions prises nationalement, avec des effets délétères déjà visibles partout dans notre société, et ce n'est pas ce dont nos élèves et nos collègues ont besoin.

A l'ordre du jour de cette CAPD : les refus de départ en formation professionnelle, les saisines de CAPD suite aux refus de temps partiel et disponibilité sur autorisation et les, ou plutôt le, recours PPCR.

Sur ce dernier point nous sommes surpris du peu de recours alors que nous avons beaucoup d'échanges avec nos collègues à ce sujet. Le SE-Unsa demande une réflexion sur la communication autour des opérations de carrière, notamment en matière de calendriers et de modalités des voies et délais de recours, dans l'objectif d'une clarification et d'une meilleure compréhension par tous.

Concernant les autres points à l'ordre du jour, ils sont le résultat d'un problème dénoncé depuis longtemps : le manque de postes qui conduit aux refus des temps partiels et disponibilités mais aussi à la situation de non-remplacement que l'on connaît ... Le Ministère veut renforcer l'attractivité du métier : nous réaffirmons que la contrainte n'est pas la bonne solution ! Le SE-Unsa défend le droit de nos collègues de choisir leur quotité de travail.

Merci de votre attention.

Les représentants du SE-Unsa 25



se-unsd.org